



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2023-84-MP

OBJET : 23FCSSCHEMAMOBILIT – ACCOMPAGNEMENT À LA RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR LES MOBILITÉS DOUCES À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FUMEL VALLÉE DU LOT – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2021A-15-AGJ en date du 25 février 2021 relative à la prise de compétence « Mobilité » par Fumel Vallée du Lot conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ;

Considérant la nécessité de mettre en place un accompagnement à la réalisation d'un schéma directeur pour les mobilités douces à l'échelle de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, un marché en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) a été lancé le 31 mars 2023 avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 24 avril 2023 ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De retenir la société **IMMERGIS SAS de Grabels (34)**, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, afin de mettre en place un accompagnement à la réalisation d'un schéma directeur pour les mobilités douces à l'échelle de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, pour un montant total HT de 30 400 € (36 480 € TTC) ;

2°) – De signer les pièces du marché ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

**AR Prefecture**

047-200068930-20230511-D2023\_84\_MP-AR  
Reçu le 15/05/2023

**3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2023.**

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 11 mai 2023



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 15 mai 2023  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 15 mai 2023

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)